

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE AMÉLIORATION DU PANIER DE SOINS « ÉTRANGERS » Au 1er janvier 2027

HOSPITALISATION

~~90 % remboursés et 10 % à la charge de l'agent~~

100 % DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS

Sollicité par UN1TE.MI FO, il s'agit d'un alignement sur les nouvelles garanties accordées depuis le 1er septembre 2026 aux agents du Ministère des Affaires Étrangères.

Ainsi que plusieurs autres améliorations :

- Meilleure prise en charge des transports sanitaires
- Remboursement de 100€ sur les montures de lunettes
- Rehaussement à 40€/séance pour les médecines douces
- Amélioration de l'accès aux consultations psychologiques

**MAIS UNE HAUSSE DES COTISATIONS ...
POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE CES CONTRATS ET LEURS AYANTS DROITS**

A l'instar des agents du MAE, la prise en charge totale des frais réels d'hospitalisation sera répercutée par la MGP/MGEN sur le montant des cotisations des agents et de leurs ayants droits.

UN1TÉ.MI FO, au plus près des préoccupations des agents les plus éloignés !

Ces améliorations vont faire l'objet d'un avenant à l'accord ministériel du 16 mai 2024 et d'une publication au Journal Officiel.

Suivez-nous



UN1TÉ



17/09/2026